



Débat d'orientation budgétaire

Exercice 2019

Rapport d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 25 février 2019

Ville du MUY

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – VILLE DU MUY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2019

L'article 11 de la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 06 février 1992 modifie les articles L212-1 et L261-3 du Code des communes et introduit comme obligation le débat d'orientation budgétaire qui présente aux membres du Conseil municipal une analyse rétrospective et prospective des budgets de la ville.

NB : Depuis l'intervention de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRE », le DOB doit désormais faire état d'un rapport d'orientation budgétaire comprenant également des engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette

PLAN

I – FINANCES, L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2017

II – BUDGET GENERAL DE LA VILLE DU MUY

A- Diagnostic des années 2008 à 2018

- 1- Les dépenses de fonctionnement*
- 2- Analyse de la structure et de la gestion de la dette*
- 3- Recettes de fonctionnement*
- 4- Dépenses d'investissement*
- 5- Recettes d'investissement*

B- Orientations budgétaires 2019

- 1- Section de fonctionnement*
- 2- Section d'investissement*
- 3- Plan pluriannuel d'investissement*

III – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

- A- Budget de l'eau*
- B- Budget assainissement*

IV – BUDGET ZAC DES FERRIERES II

I – FINANCES, L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2019

La loi de finances pour 2019

La loi de finances pour 2018 (n°2018- 1317 – JORF du 30 déc. 2018) s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle pour les finances publiques 2018-2022 dont l'objectif est la réduction du déficit public et des dépenses publiques.

2016 marquait une réduction des concours financiers de l'Etat de 3,3 milliards d'euros. En 2017, l'effort additionnel a été réduit à 2,64 milliards d'euros. En 2018 la fonte des dotations représente environ 4 milliards d'euros mais il faut préciser qu'il y a en réalité stabilité au global puisque la DGF des Régions est remplacée par une fraction de la TVA. Il n'y a donc pas de baisse nette. **En 2019, le montant est à nouveau stabilisé.**

La dotation de soutien à l'investissement local est pérennisée depuis 2018. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ruralité de l'intercommunalité, soit la DPVA (DRACÉNE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION), qui sollicitera les aides proposées par les communes membres. Pour 2019, au niveau national la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) représente 570 millions d'euros contre 665 millions d'euros en 2018.

L'enveloppe de la **DGF** (dotation globale de fonctionnement) est stable avec **26,9 milliards en 2019** contre 27,05 milliards d'euros en 2018. Les baisses passées interviennent au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Pour mémoire, en 2013, la DGF représentait 41,51 milliards d'euros.

La baisse de la DGF est le support principal de la contribution à ce redressement des comptes publics.

La loi prévoit un renforcement de la péréquation à travers la **DSU** (dotation de solidarité urbaine : + 90 millions d'euros) et de la **DSR** (dotation de solidarité rurale : + 90 millions d'euros). Pour mémoire, la loi égalité citoyenneté du 22 décembre 2016 supprime l'attribution de la DSU aux communes carencées en logements locatifs sociaux.

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 avait instauré un dégrèvement sur trois ans (30 % en 2018, **65 % en 2019** et 100 % en 2020) des cotisations de **taxe d'habitation** des contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 € par demi-part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec deux enfants). De façon à préserver, « en théorie », l'autonomie financière des collectivités, l'État prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Pour 2019 le coût du dégrèvement est estimé à 7 milliards d'euros.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 111,4 Md€ dans le PLF pour 2019 (en AE, à périmètre courant).

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- (1) Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 48,6 Md€, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 ainsi que des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- (2) Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui atteignent 24 Md€, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que celui de l'intérieur, les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police de la circulation et des radars.
- (3) La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 38,8 Md€.

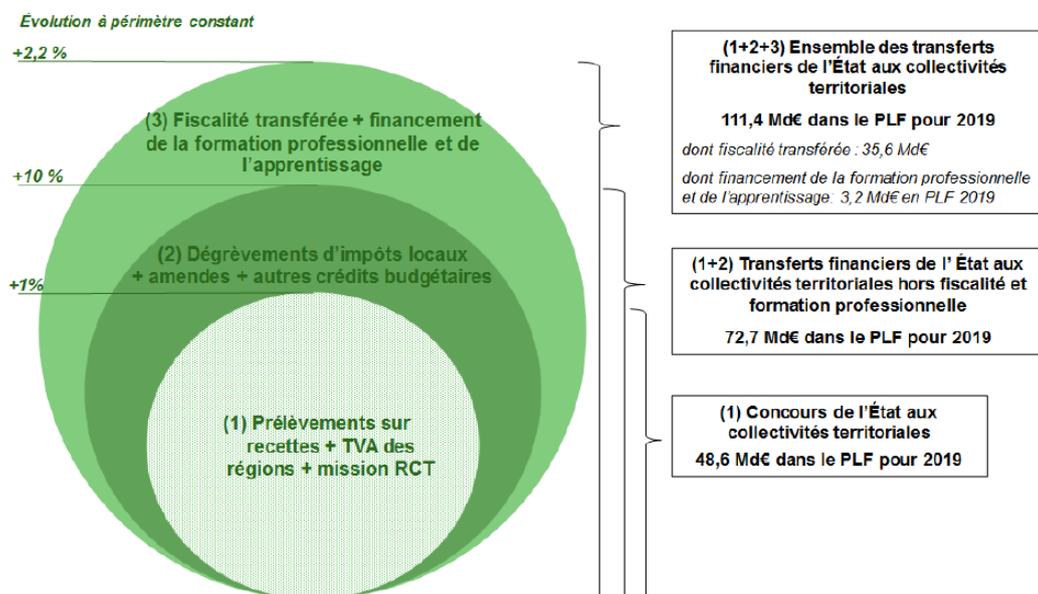
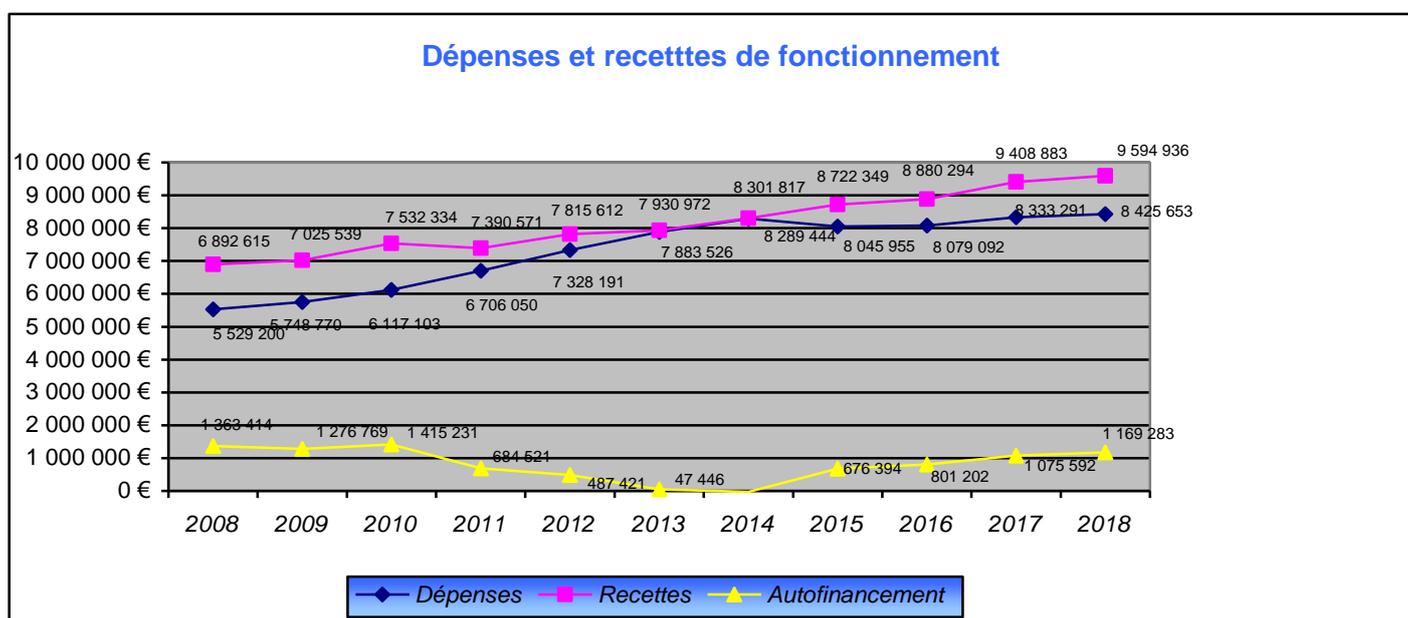


Figure 1 : Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales à périmètre courant dans le PLF pour 2019 (en AE)

Source : direction du budget

II – BUDGET GENERAL DE LA VILLE DU MUY

A – Diagnostic des années 2008 à 2018



Chiffres en euros

Commentaires :

En 2018, le **montant des dépenses de fonctionnement** est de **8 425 653 €** contre 8 333 291 € en 2017, soit une augmentation très raisonnable de 1,10 %. On constate une large capacité d'autofinancement qui a fortement progressé depuis le début du mandat.

La baisse des dépenses de fonctionnement nécessite toujours une surveillance même si le niveau de ces dépenses est très inférieur à la moyenne nationale.

La problématique se situe davantage au niveau des recettes de fonctionnement très inférieures elles aussi à la moyenne nationale. La commune a enclenché une politique active en matière de recettes fiscales par la création d'un service de fiscalité directe locale et un travail de partenariat avec la DDFIP dont les effets sont constatés dès l'exercice 2017 (+ 309 000 €) et se poursuivent sur l'année 2018. Il est rappelé que cette augmentation de l'assiette a pour objectif notamment l'équité fiscale.

Les recettes de fonctionnement d'un montant en 2018 de **9 594 936 €** connaissent une hausse de 1,98 % sans augmentation des impôts locaux communaux, fruit du

travail du service de la fiscalité directe locale, notamment sur les bases comme évoqué ci-dessus.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice passe (hors reports n-1) en 2018 à **1 169 283 €** contre **1 075 592 €** en 2017.

C'est un **excellent résultat** dans le cadre d'un contexte financier défavorable avec des budgets contraints (baisse des dotations) et **le meilleur depuis l'exercice 2011**.

1 – Les dépenses de fonctionnement

Comme évoqué précédemment le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 8 425 653 € contre 8 333 291 € en 2017, la moyenne est de **886 €/habitant** (Base INSEE : 9 500 habs.).

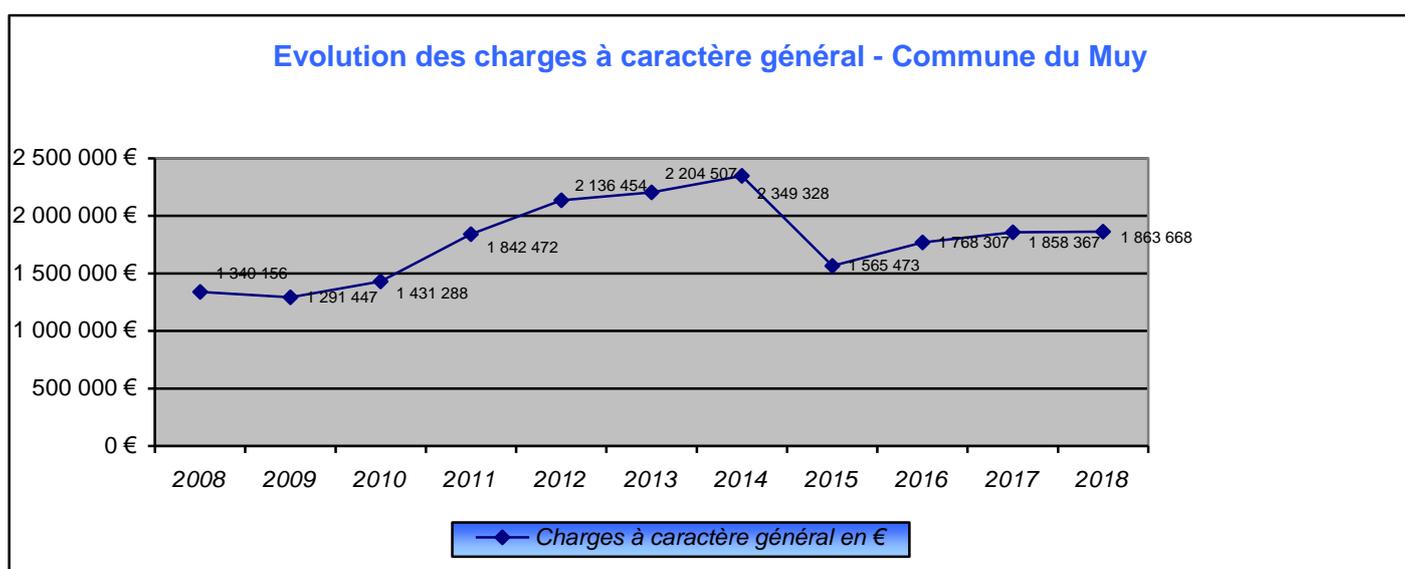
Détail par chapitres budgétaires

► **Chapitre 011 Charges à caractère général** (dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine)

En **2018**, le montant de ce chapitre s'élève à la somme de **1 790 868 €** contre **1 773 413 €** en 2017 soit une **hausse d'environ 0,98 %**. Toutefois, dans un objectif de qualité comptable la commune a **rattaché toutes ses charges** portant le montant définitif à **1 863 668 €** contre 1 858 367 € en 2017.

Le chapitre 011 représentait 28,20 % des dépenses de fonctionnement en 2014, pour 2015 : 18,67 %, en 2016 : 21,88 %, en 2017 21,28 %, en 2018 21,25 %.

Les charges à caractère général correspondent à la somme de **188 €/hab** (Base INSEE de 9 500 habs.) contre 183 € / hab. en 2017.



Commentaires :

Analyse des charges à caractère général :

Le poste eau et assainissement est en hausse (+ 13 000 €).

Le poste électricité est en hausse de 3 000 €.

Le poste Carburants est en large hausse en raison du coût de l'essence (+ 11 000 €).

Le poste alimentation est en hausse (+ 13 000 €).

Le poste fournitures de petit équipement connaît une hausse de 3 000 €.

Le coût des prestations de service avait connu une baisse spectaculaire de 600 000 € résultant du passage en régie de la crèche en 2015. Toutefois, le coût externalisé de la crèche était de 550 000 € et ainsi des économies supplémentaires ont été réalisées sur le poste. En 2017, le poste avait connu une baisse de 18 000 € et à nouveau de 5 000 € en 2018.

L'article entretien bâtiments est en hausse de 5 000 €.

Le poste entretien du matériel roulant connaît une hausse d'environ 5 000 €.

L'article entretien de voiries baisse de 9 000 €.

Le poste entretien des réseaux augmente de 65 500 € (augmentation en 2018 en raison de la prise en charge d'une facture de l'année 2017 pour l'entretien de l'éclairage public).

L'article maintenance est en hausse de 16 000 €.

Le poste primes d'assurance est stable.

Le poste Honoraires est en hausse de 18 000 € (protections fonctionnelles de policiers municipaux, frais d'honoraires hangar Barbero, procédures de péril).

Les frais d'actes et de contentieux sont en hausse de 4 000 €.

Le poste Fêtes et cérémonies baisse de 65 000 € (facture feu d'artifice 16 août en attente, régularisation illuminations de Noël pour 56 000 €).

Le poste catalogues et imprimés augmente de 15 000 €.

Les frais d'affranchissement sont en baisse d'environ 2 000 €.

Les frais de télécommunication sont en hausse de 22 000 € (mise en œuvre fibre optique tous bâtiments communaux).

Le poste autres services extérieurs est en baisse de 9 000 €.

La taxe foncière payée par la commune est en légère baisse.

La majorité des autres postes comptables du 011 reste globalement stable.

► **Chapitre 012 Charges de personnel** (comprenant les traitements, régimes indemnitaires, cotisations patronales, assurance des risques statutaires, formation professionnelle)

En 2017, les charges de personnel représentaient un montant de 5 267 205 € contre **5 410 645 €** en 2018 soit une augmentation de **2,72 %**. En 2017, l'augmentation était de 5,02 %.

Le poste **rémunération des fonctionnaires** passe de 2 586 951 € en 2017 à 2 476 050 € (- 110 000 €).

Le poste **rémunération des agents non titulaires** connaît une hausse de 70 000 €.

Le **régime indemnitaire** du poste 64118 augmente de 208 000 € mais cela s'explique sur l'imputation comptable informatique erronée en 2017 au 64111. La mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018 pour la filière technique a concouru également à cette hausse.

Le GVT (glissement vieillissement technicité) a impacté la masse salariale notamment avec la réforme PPCR et les avancements et les réussites aux concours.

Le ratio masse salariale/dépenses de fonctionnement était de 63,20 % en 2017, il est en 2018 de 64,21 %.

Le ratio de masse salariale est donc élevé sur la Commune puisque un pourcentage de 50 % maximum est classiquement recommandé mais s'explique par un plus faible montant des autres dépenses de gestion courante et des charges financières. La faible externalisation renforcée par le passage en régie de la crèche explique ce chiffre. A noter que les services gérés en régie sont très souvent moins coûteux.

Le volume financier des charges de personnel représente **569 €/hab.** contre 544 € / hab en 2017 (Base INSEE 9 500 habs.)

Le niveau global de masse salariale est en revanche très faible par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

► **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** (indemnités et frais de missions des élus, pertes sur créances irrécouvrables, subventions de fonctionnement versées).

En 2017, le chapitre 65 s'élevait à la somme de 361 459 €. En 2018, ce montant est de **294 731 €**, soit une baisse de 18,47%. Cette baisse s'explique par le différentiel d'ANV (admissions en non valeur) entre 2017 (14 000 €) et 2018 (5 000 €) et par le non règlement en 2018 pour défaut de convention (département Var + APS en cours de régularisation) de la prestation de l'association APS (22 700 € en 2017).

Ce chapitre représente **31,02 €/hab.** (Base INSEE 9 500 hab.), il est très inférieur à la moyenne nationale où il approche 150 €/hab.

Le chapitre 65 connaît par conséquent une excellente santé financière par rapport à la moyenne nationale.

2 – Analyse de la structure et de la gestion de la dette

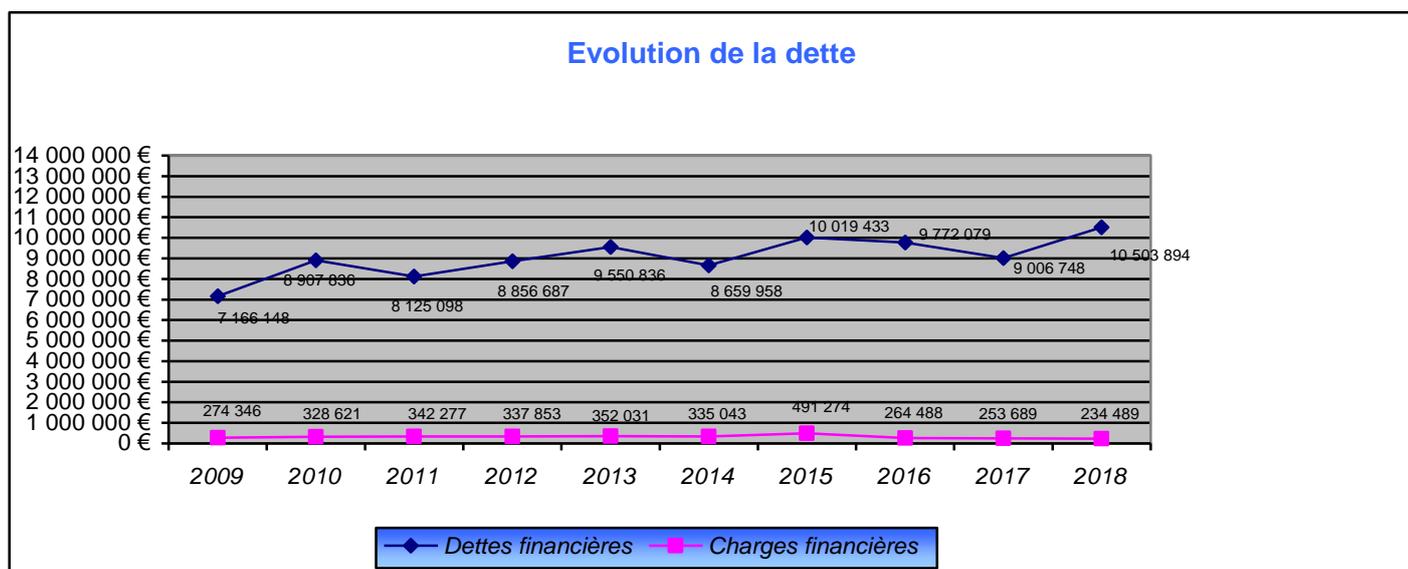
► Chapitre 66 Charges financières (intérêts de la dette)

En 2017, le montant s'élève à la somme de 253 689 € contre **234 489 €** en 2018.

Le montant 2018 du chapitre 66 représente **26,70 €/hab.** (Base INSEE 9 500 hab.).

La Commune du Muy connaît par conséquent une bonne santé financière s'agissant de son état de la dette, les charges de la dette sont à un niveau le plus bas depuis 10 ans et continuent de baisser.

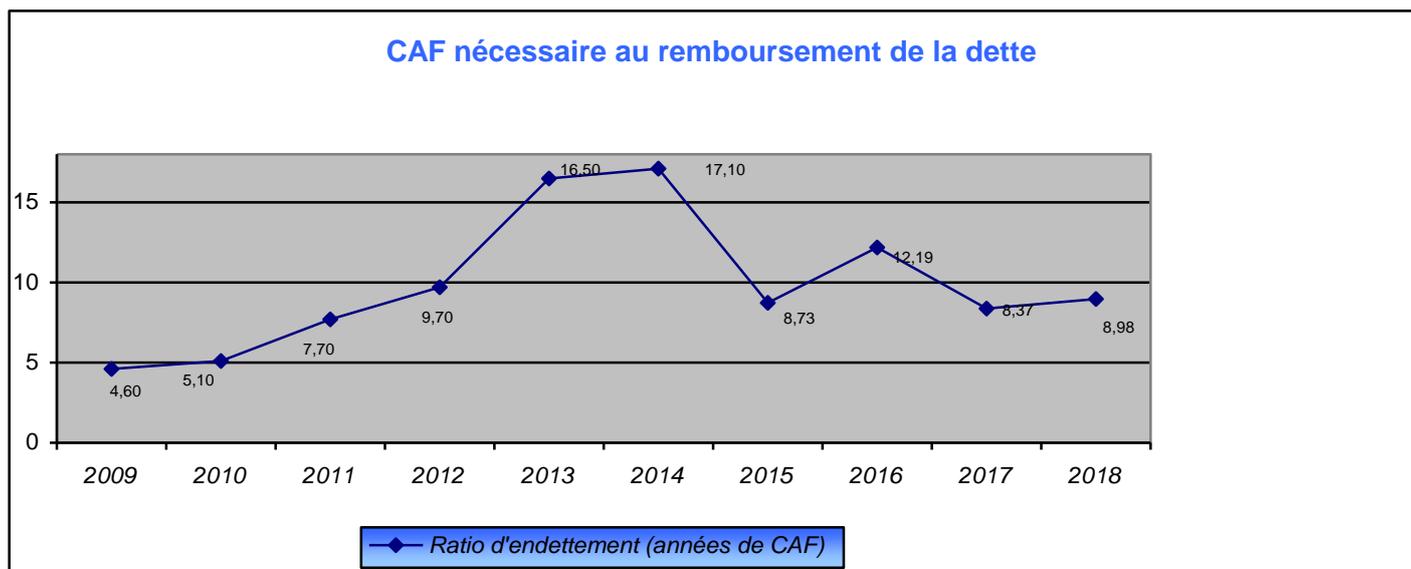
La gestion de la dette a permis de maîtriser cette dernière si bien que la commune peut réaliser un excellent chiffre d'autofinancement sur l'exercice 2018.



Le capital restant dû représente en 2018 un montant de **10 503 894 €**. **L'encours de la dette** représente **1 105 €/hab** (Base INSEE 9 500 hab.) contre 800 € environ pour la moyenne régionale.

Une maîtrise de l'investissement comme en 2017 et 2018 est donc à poursuivre pour limiter le recours à l'emprunt.

Le **ratio encours de la dette / produits de fonctionnement** montre que la commune aurait besoin de **1,09 an** de produits de fonctionnement pour solder sa dette.



Il faudrait à la commune environ **8,98 ans** de CAF pour rembourser le capital de la dette restant dû. La moyenne régionale s'établit à 4,65 ans.

Le seuil critique étant communément estimé à 11-12 ans ce ratio est correct.

Pour autant, compte tenu du très bon niveau d'autofinancement 2018 ce chiffre reste à surveiller.

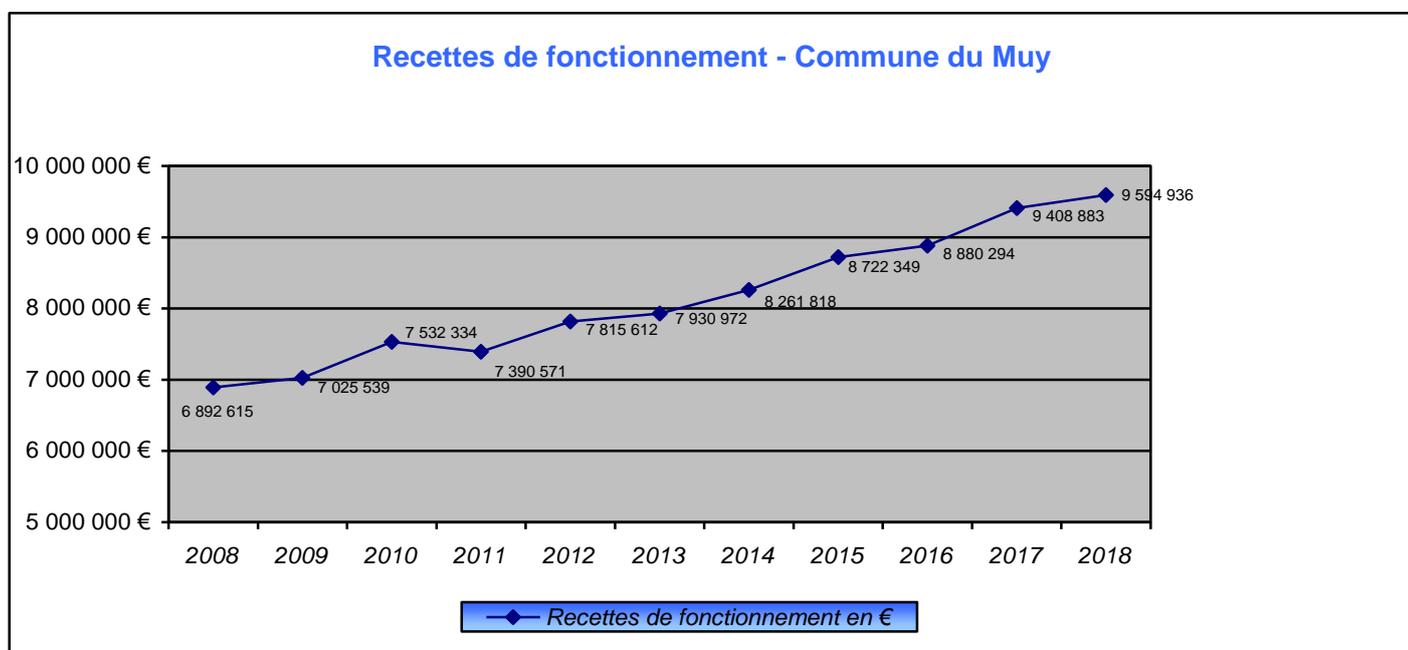
Comme évoqué précédemment c'est la question des recettes de fonctionnement (inférieures à la moyenne nationale) qui demeure l'enjeu majeur actuellement pour la commune et une certaine limitation de l'investissement (supérieur à la moyenne nationale) en limitant le recours à l'emprunt.

► **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre représentait un montant de 1 100 000 € (RAR) en 2017 (Bd Beauregard). Il s'élève à la somme de **2 350 000 €** en 2018 (Bd de Beauregard notamment).

3- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les produits des services (chapitre 70)



Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 9 408 883 € contre en 2018 **9 594 936 €**, soit une augmentation de 1,97 %.

Le dynamisme des recettes est à nouveau actif depuis 2012 et cette tendance continue de s'affirmer et en particulier depuis 2 ans grâce à la création du service de fiscalité directe locale.

L'effet ciseau est désormais définitivement évité en raison de la progression plus rapide des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent **973 €/hab.** contre 924 €/hab. en 2016 (base INSEE 9 500 hab.).

Sur le chapitre majeur des recettes de fonctionnement, en l'occurrence **les chapitres 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations et participations)**, est de **6 409 058 €** contre 6 226 587 € en 2017 et **1 930 720 €** contre 1 929 728 € en 2017.

Cela représente respectivement pour le chapitre 73 **674 €/hab.** et **203 €/hab.** pour le chapitre 74 (base INSEE 9 500 hab.).

Etat Impôts locaux :

IMPOTS	TAUX EN %	VALEUR BASES 2017	VALEUR BASES 2018	PRODUIT FISCAL 2017	PRODUIT FISCAL 2018
TAXE d'HABITATION	14,00	14 120 000	15 232 000	1 976 800	2 132 480
TAXE FONCIER BATI	18,00	12 085 000	12 586 000	2 175 300	2 265 480
TAXE FONCIER NON BATI	58,37	165 900	159 500	96 836	93 100
TOTAUX				4 207 665 €	4 491 060 €

Somme des bases 2017 : 26 370 900 €
2018 : 27 977 500 €

Effet bases : 6,09 %

Produit 2017 = + 0,98 %
Produit 2018 = + 6,73 %

Reversement DPVA (DRACÉNIÉ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION) (ex CAD) :

Attribution compensatoire : 2017= 655 576 € ; 2018 = 655 576 €

DSC (dotation de solidarité communautaire) : 2017= 42 478 € ; 2018 = 42 478 €

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE EN 2017/2018 :

Les taux de la fiscalité directe locale sont inchangés en 2017 et 2018.

Les impôts locaux représentent près de 40 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales (Pour **la Commune du Muy** ils représentent 66,76 % mais de plus en plus de collectivités locales s'approchent des 60 % au niveau national.

Le ratio impôts et taxes sur population est bon puisque la Commune (**674 €/hab**) se situe en deçà de la moyenne nationale qui elle est à plus de 700 €/hab. **La pression fiscale est ainsi faible.**

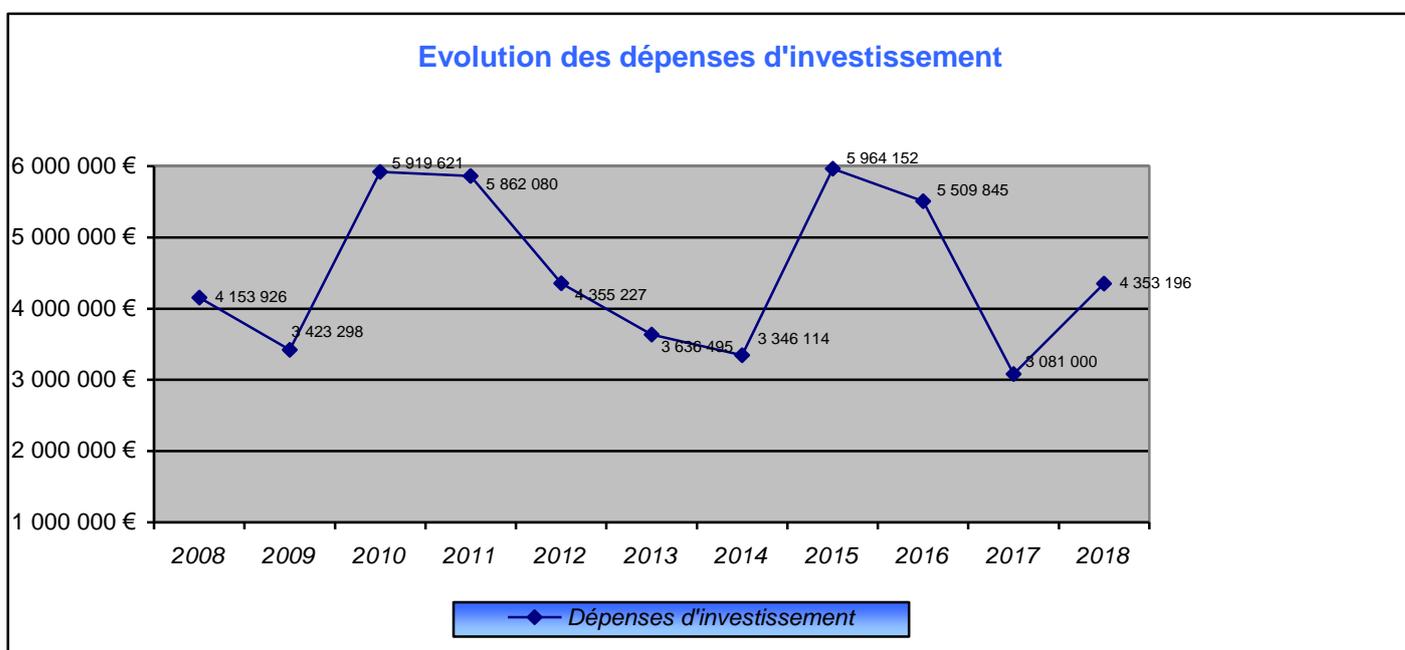
4- Dépenses d'investissement

Le total des **dépenses d'investissement** représente pour l'année 2018 **4 353 196 €**, en 2017 ce chiffre s'élevait à la somme de 3 081 000 €.

Ce niveau d'investissement est tout à fait conforme à ce qui avait été prévu dans le ROB 2017 puisqu'il s'agissait de réduire la voilure de l'investissement des années passées au profit de la structure de la dette. Le niveau des dépenses d'investissement correspond à la nécessité de couvrir notamment les dépenses liées au Bd de Beauregard.

Les **dépenses financières** du chapitre 16 (remboursements d'emprunts) se sont élevées à la somme de **852 854 €** contre **765 331 €** en 2017.

Le tableau ci-dessous retrace la situation des dépenses d'investissement dans leur ensemble (dépenses d'équipement et dépenses financières).



Principales dépenses d'investissement réalisées en 2018

Compte	Libellé	Réalisation
INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 351,55 €
202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre	15 351,55 €
204	Subventions d'équipement versées	369 160,70 €
204182	Autres organismes publics	369 160,70 €

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 234 335,93 €
2111	Terrains nus	56 320,00 €
2115	Terrains bâtis	1 178 015,93 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	893,38 €
261	Titres de participation	893,38 €
OPERATION 102 - ECOLES-CANTINES-LOISIRS		458 487,81 €
2033	Frais d'insertion	1 299,35 €
2051	Concessions et droits similaires	
2183	Matériel de bureau et informatique	349,00 €
2184	Mobilier	5 228,59 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 297,29 €
2313	Constructions	450 313,58 €

OPERATION 104 - BATIMENTS COMMUNAUX		42 900,54 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 840,00 €
21568		3 165,60 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 517,38 €
2184	Mobilier	2 550,60 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 741,74 €
2313	Constructions	22 085,22 €

OPERATION 106 - FETES-SPORTS-TOURISME-CULTURE		23 628,12 €
2033	Frais d'insertion	1 457,71 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 039,00 €
2313	Constructions	0,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 131,41 €

OPERATION 107 - VOIRIE COMMUNALE		1 165 521,35 €
2033	Frais d'insertion	3 073,78 €
21571	Matériel roulant	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 931,34 €
2188	Autres immobilisations corporelles	87 810,02 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 069 706,21 €

OPERATION 112 - EGLISE-CHAPELLE-CIMETIERE		16 812,00 €
2313	Constructions	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 812,00 €

OPERATION 114 - ENVIR.FORET ET PROTECTION CIVILE		14 337,03 €
2188	Autres immobilisations corporelles	6 566,07 €

2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 770,96 €
OPERATION 125 - JARDINS DE LA TOUR		26 947,41 €
2033	Frais d'insertion	427,41 €
2313	Constructions	0,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	26 520,00 €
OPERATION 127 - POL.VILLE/MAISON JEUNESSE		13 011,40 €
2184	Mobilier	2 542,63 €
2188	Autres immobilisations corporelles	9 629,60 €
2313	Constructions	839,17 €
OPERATION 129 - OPAH3/SUBV.FACADES		0,00 €
20422	Bâtiments et installations	0,00 €
OPERATION 132 - SECURITE		29 370,50 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 516,90 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	23 853,60 €
OPERATION 133 - ANCIEN MOULIN DE LA TOUR		34 900,61 €
2313	Constructions	34 900,61 €
OPERATION 134 - ILOT SAINT JOSEPH		1 543,41 €
2033	Frais d'insertion	1 543,41 €
2313	Constructions	0,00 €

5- Recettes d'investissement

Le total des **recettes d'investissement** représentait en 2017 la somme de 2 819 560 €. En 2018 il est de **4 652 933 €**. Ces recettes figurent aux chapitres 13 (subventions d'investissement), 16 (emprunts et dettes assimilées).

Le **chapitre 13** (subventions d'investissements) représentait 564 572 € en 2017 contre **363 153 €** en 2018 mais avec une forte proportion de RAR (1 257 539 €).

Les principales subventions 2018 sont les suivantes :

Etat

Amendes de police : 52 500 €
 DETR Toiture école centre : 53 711 €
 DETR isolation thermique école Peyrouas : 16 656 €
 STDIL Restaurant scolaire La Peyrouas : 2 000 €

Région

Murs tirs ext. : 3 434 €
 Restauration monument aux morts : 3 120 €

Département

Restaurant scolaire : 6 400 € (193 930 € en 2017)

CAF

Crèche : 211 063 €

ALSH + Pôle ados : 196 873 €

DPVA (DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION)

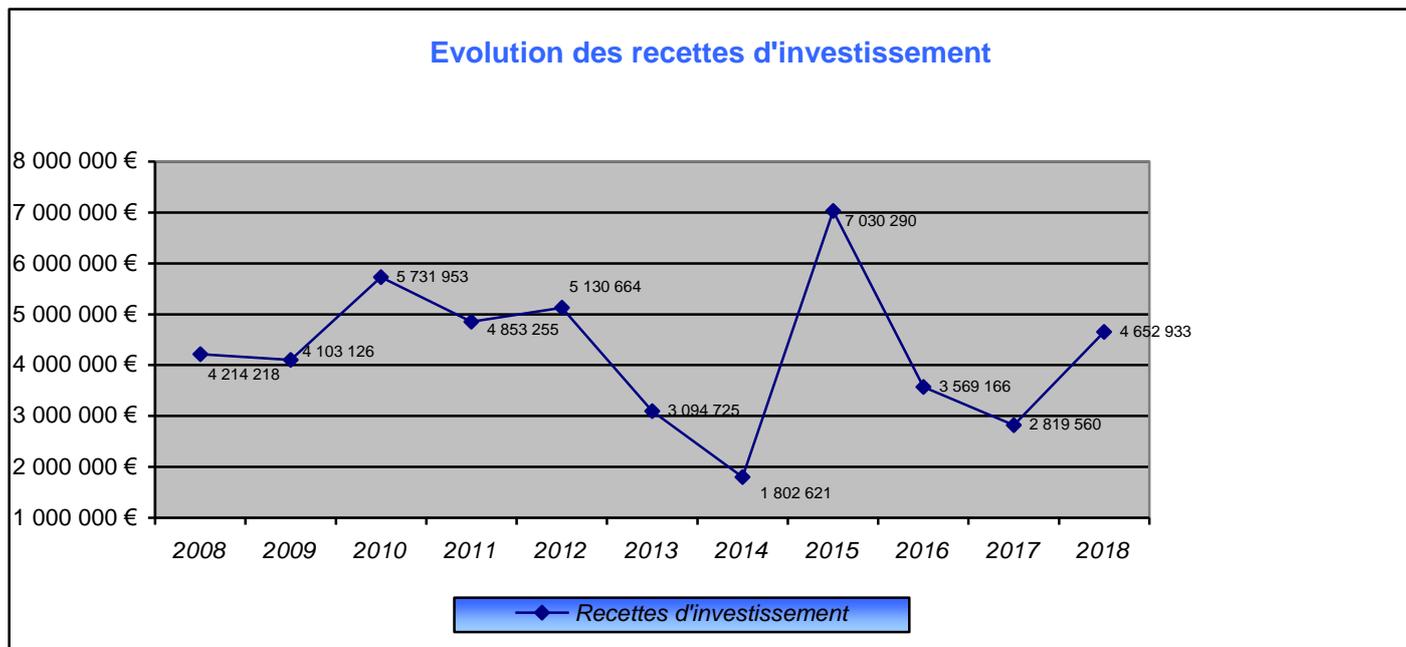
Fonds de concours Minoterie terminé en 2017 pour 871 417 € au total

Le **chapitre 16 (emprunts)** représentait en recettes en 2017 un montant de 1 100 000 € en RAR contre **2 350 000 €** en 2018 correspondant à 3 emprunts (1 000 000 € acquisitions ; 1 100 000 voirie communale ; 250 000 € écoles).

Les **recettes financières** étaient en 2017 de 1 717 345 (sans RAR), en 2018 elle sont de **1 323 437 (300 000 € de RAR)**. Ces recettes sont composées par le chapitre 10 (Dotations fonds diverses réserves) qui comprend notamment le FCTVA (fonds de compensation TVA) et le chapitre 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés : opération semi budgétaire).

Le **FCTVA** (fonds de compensation TVA) versé désormais en exercice n+1 (depuis le plan de relance) représentait en 2017 634 807 €. **En 2018, il est de 307 775 €** (300 000 € en RAR).

Le tableau ci-après retrace la situation de l'ensemble des recettes d'investissement :



B – Orientations budgétaires 2019 et plan pluriannuel d'investissement

1- Section de fonctionnement

L'objectif 2019 sera de continuer à **maîtriser les dépenses de fonctionnement** en vue de dégager un excédent de fonctionnement garantissant un autofinancement à la commune pour le budget 2020 **tout en garantissant une meilleure qualité de service public** en adaptant les effectifs municipaux aux besoins.

Le chapitre 12 correspondant aux **frais de personnel** connaîtra une hausse classique correspondant aux hausses probables du point de la fonction publique, de l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) soit environ 2,00 %. La hausse constatée en 2017, particulièrement élevée mais circonstancielle, avait été annoncée comme étant réduite en 2018, ce qui a bien été le cas.

2- Section d'investissement

L'éventuel autofinancement et les recettes d'investissement financeront les dépenses d'investissement 2019.

Le programme des opérations d'investissement 2019 est le suivant :

- **Travaux Voirie, aménagement de places, chemins, matériels**

Marché de voirie :	630 000 €
Fin Bd de Beauregard / Av. St Cassien	1 000 000 €
Ch. de Barnafé, Bois des Bellugues, Pins Parasols	500 000 €
Outillages CTM : montant à déterminer au BP	

- **Bâtiments communaux**

Travaux second œuvre de l'îlot Saint Joseph (équips. publics)	500 000 €
Tribune télescopique (Salle de l'Amicale)	160 000 €
Renouvellement postes informatiques dont EPN	20 000 €
Éclairage salle d'expo. Moulin de la Tour	5 000 €

- **Environnement / cadre de vie**

Dépenses courantes à prévoir au BP

- **Sécurité**

A déterminer au BP si extension parc par de nouvelles caméras.

- **Équipements sportifs/aires de jeux :**

Projet de Parc jardins du Moulin de la Tour (Base de loisirs) : création d'un espace de jeu d'eau et grands jeux pour enfants, aménagements avec chemins goudronnés, passerelles, traitement espaces verts et paysager, électricité + MOE (dont fond de concours DPVA (DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION) 200 000 € + 300 000 € en cours de demande + subventions)

1 000 000 €

Équipements Fitness Jardins du Moulin de la Tour	15 000 €
Complément jeux pour enfants jardin de la Maison de la jeunesse	15 000 €
Construction d'un 4 ^{ème} court de tennis municipal	100 000 €

- **Études :**

Étude éventuelle pour révision du RLP	10 000 €
---------------------------------------	-----------------

3- Plan pluriannuel d'investissement

Conformément à la loi NOTRE la commune doit désormais faire part de ses éventuels investissements pluriannuels.

- **Projet d'aménagement Av. des AC AFN + Bd de Beauregard + Av. St Cassien**

Cette opération d'envergure est projetée sur 3 exercices : 2017/2018/2019

Elle est estimée sur la totalité à environ **3 000 000 d'€.**

La répartition pluriannuelle est prévue comme suit :

2017 : 1 000 000 € Réalisé : 758 000 €

2018 : 1 500 000 € Réalisé : 1 121 000 €

2019 : 500 000 €. Évolution au BP2019 à env. 1 100 000 € pour tenir compte des plus faibles dépenses que prévues sur les deux exercices précédents.

- **Le projet du Parc des Jardins du Moulin de la Tour est susceptible d'impacter en fonction de la vitesse de réalisation deux exercices avec une répartition prévisionnelle comme suit :**

2019 : 900 000 €

2020 : 100 000 €

- **Travaux second œuvre (équipements publics) de l'Ilot St Joseph**

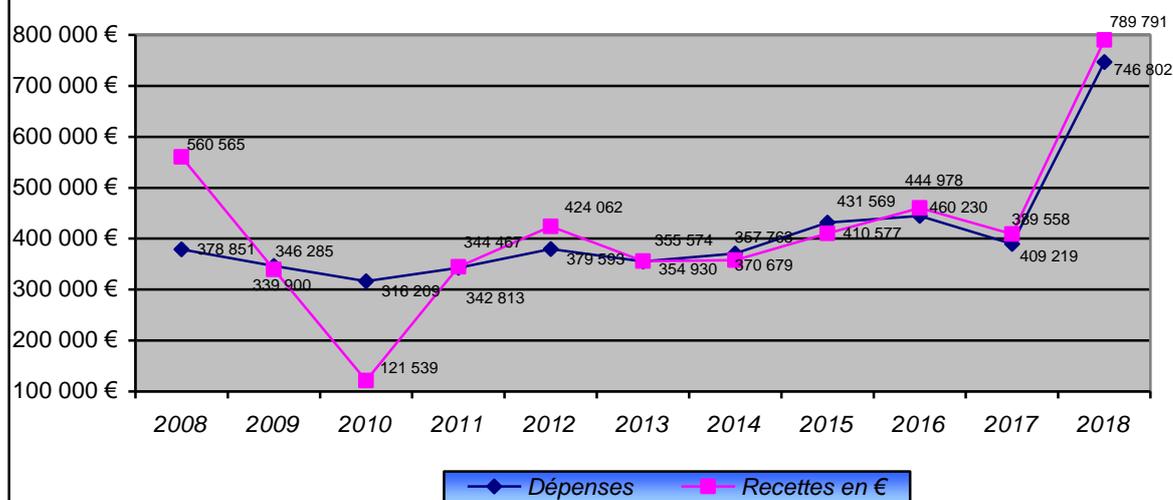
2019 : 500 000 €

2020 : 1 000 000 €

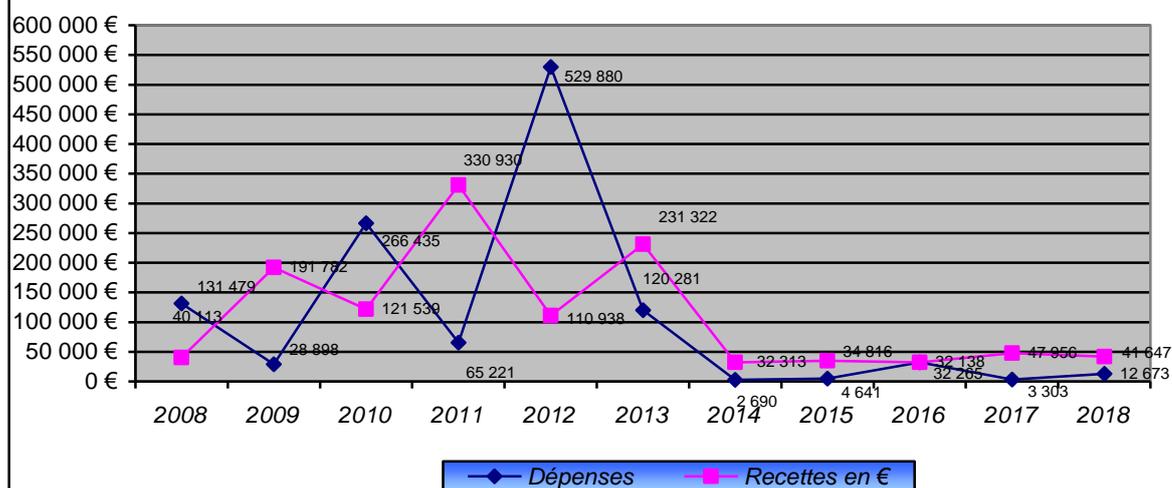
III – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

A – Budget de l'eau

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



COMMENTAIRES :

Le chapitre 011 de la section d'exploitation (achats d'eau SEVE et mouvements financiers avec la CMESE) représente la somme de 389 558 € en 2017 et **647 845 €** en 2018 et constitue un des seuls chapitres ayant fait l'objet de mandats avec le chapitre 65 (participations SEVE et redevance Agence de l'eau) pour **57 310 €**.

La forte différence des dépenses de la section d'exploitation entre les années 2017 et 2018 s'explique par une augmentation de la production d'eau de la CMESE 95 258 € en 2017 contre 168 873 € en 2018 ce qui se répercute sur les ventes en eau. En effet, les achats d'eau de l'année 2017, année de sécheresse, sont répercutés en partie sur l'exercice 2018 (environ 270 000 €) et le service comptable du SEVE a facturé par erreur la production d'eau du forage de Vallauray (environ 60 000 €).

En recettes d'exploitation il s'agit du produit des ventes du chapitre 70 pour un montant de 407 255 € en 2017 contre **782 518 €** en 2018 (idem décalage 2017).

La forte différence s'explique par la production d'eau par la CMESE à hauteur de 292 219 € en 2017 contre 735 837 € en 2018.

- Pour la section d'investissement en dépenses, le montant s'élève à la somme de **12 673 €**.

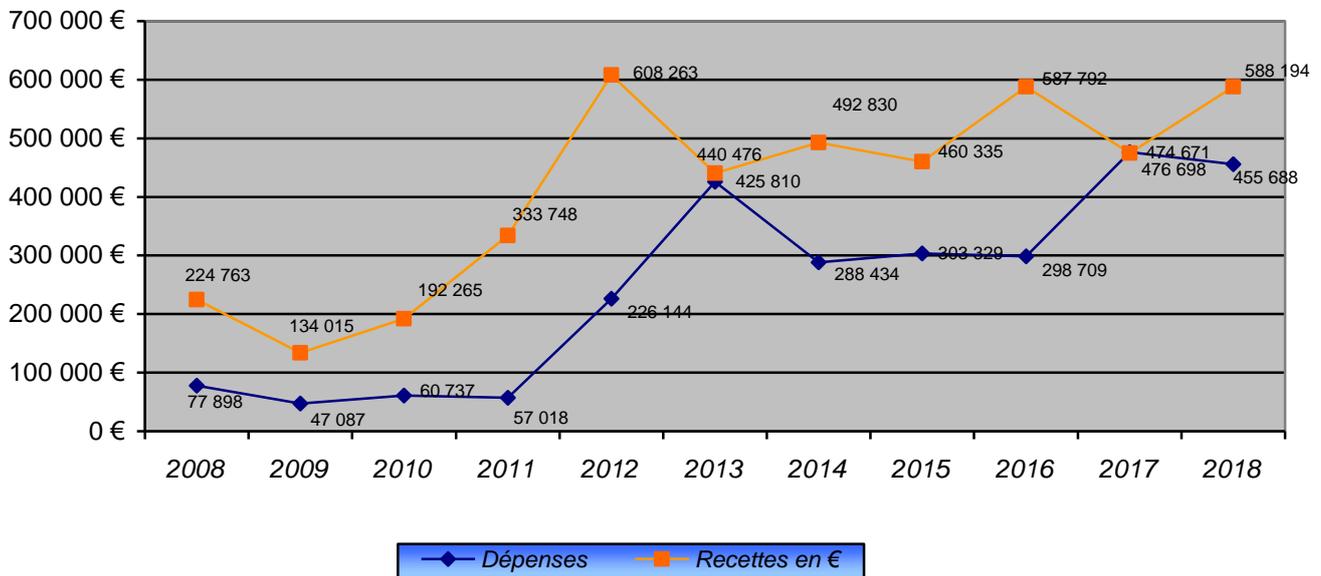
En recettes d'investissement 47 956 € en 2017 et **41 647 €** en 2018 (opérations d'ordre).

Prévisions 2019 du budget de l'eau

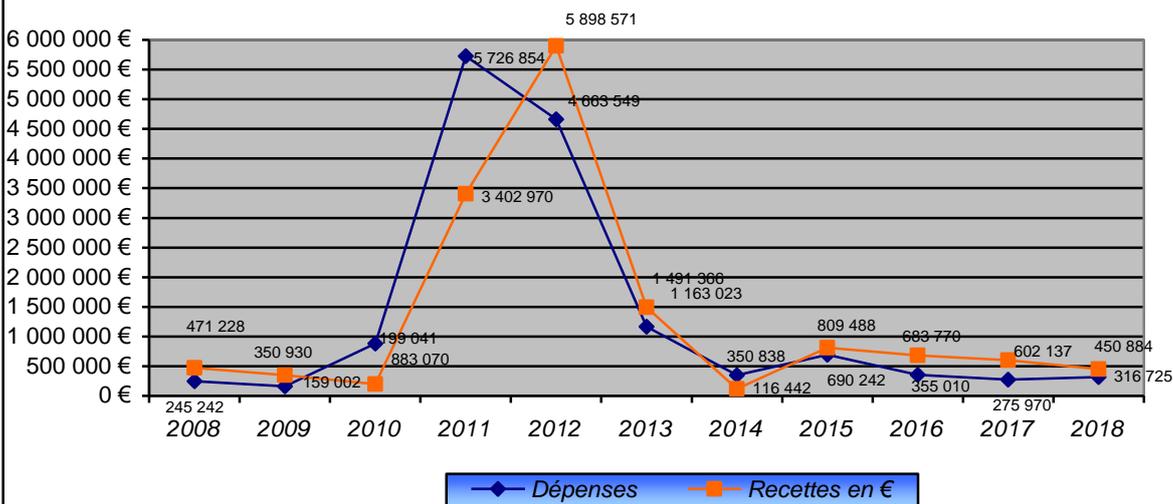
Extension du réseau d'eau potable pour les opérations de logements des Baumes et St Roch soit un montant prévisionnel de travaux de **50 000 €**, AMO comprise.

B – Budget de l'assainissement

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



Commentaires :

En section d'exploitation, les dépenses sont composées des charges à caractère général du chapitre 011 et/ou des charges financières (chap. 66). Le montant 2017

s'élève à la somme de 476 698 € et celui de 2018 à **455 688 €**. Les autres dépenses sont des dépenses d'ordre d'exploitation.

Le niveau des **recettes d'exploitation** était de 474 671 € en 2017, en 2018 il est de **588 194 €** (taxes de raccordement aux réseaux d'eaux usées et la prime pour épuration intégralement perçue).

En **section d'investissement**, le niveau des **dépenses** était de 275 970 € en 2017. En 2018 il est de **316 725 €**. En 2017, le montant des **recettes** d'investissement est de 602 137 € contre **450 884 €** en 2018 notamment des écritures d'ordre.

Prévisions 2019 du budget de l'assainissement

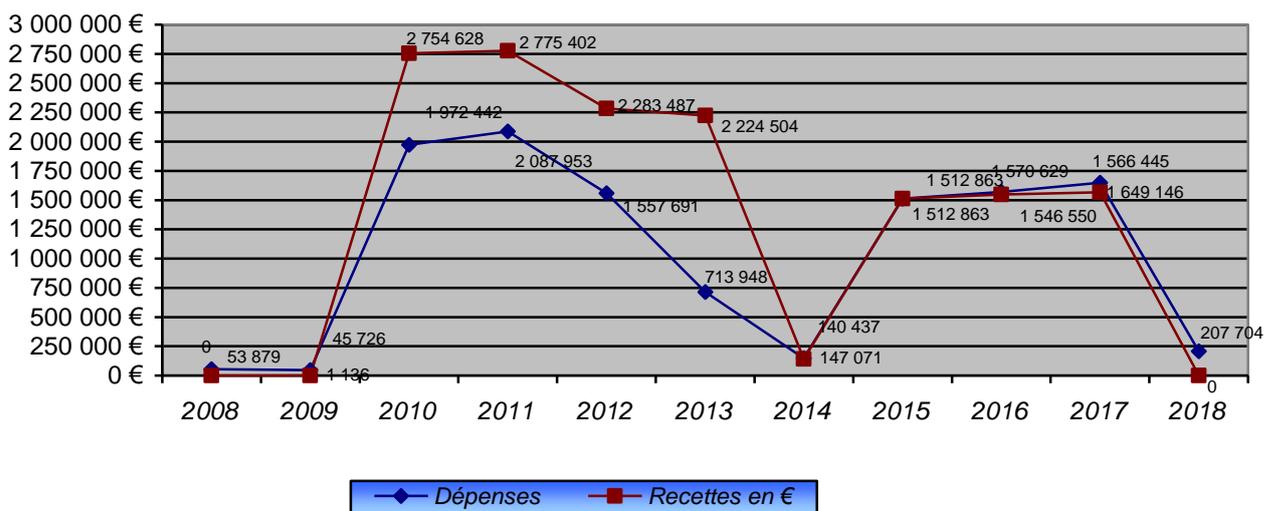
Réfection des **postes de refoulement des Pinèdes et de Paradou** respectivement pour des montants de **118 800 € HT et 107 635 € HT**. Ces deux opérations sont **subventionnées** respectivement comme suit :

- DETR 2018 : 29 700 € ; Agence de l'eau : 35 640 €
- DETR 2018 : 43 054 € ; Agence de l'eau : 32 290 €

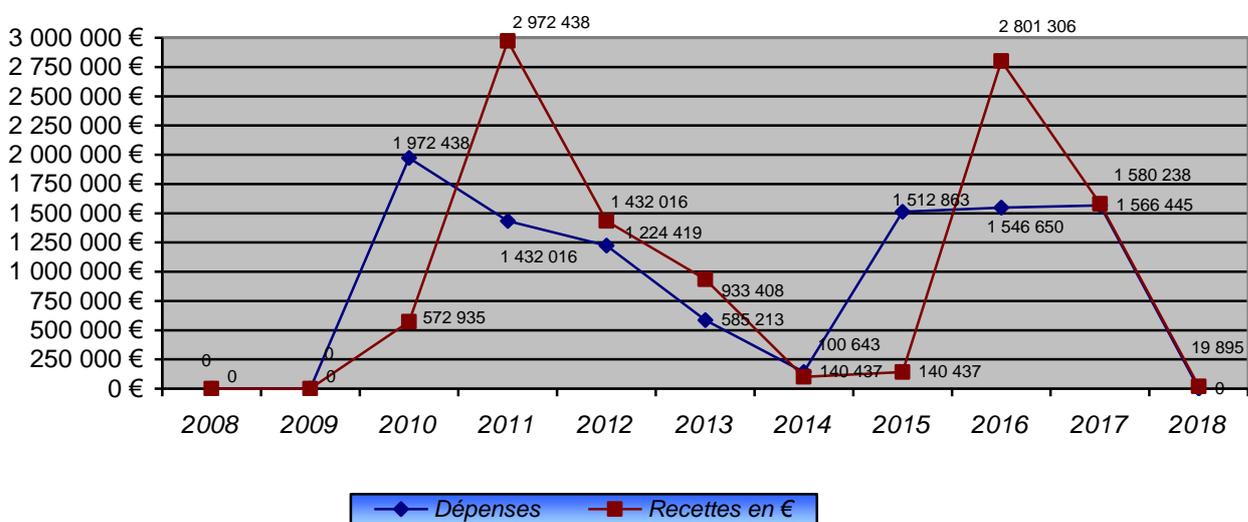
Extension du réseau d'assainissement Avenue Alain Bourbiaux pour les projets **St Roch et Les Baumes** : montant estimatif de **50 000 €** AMO comprise.

IV – BUDGET ZAC DES FERRIERES II

Evolution des dépenses et recettes - Section d'exploitation



Evolution des dépenses et recettes - Section d'investissement



Commentaires :

En **dépenses de la section d'exploitation** figurent les travaux du réaménagement de la ZAC des Ferrières I avec la viabilisation de 5 lots (imputation sur ce budget à la demande du Trésorier). En **recettes d'exploitation** il n'y aucune opération.

A noter un **excédent d'exploitation de 1 596 462 €**.

Pour la **section d'investissement** on observe aucune dépense.

En **recettes, 19 895 €** correspondants aux opérations d'ordre entre sections.

Prévisions 2019 du budget ZAC des Ferrières II

Le **transfert** des ZAE à la DPVA (DRACÉНИЕ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION) est désormais achevé et effectif.

Le **budget ne peut pour l'instant être clos** dans la mesure où la **DPVA (DRACÉНИЕ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION)** doit **restituer à la commune la valeur des terrains commercialisés des 5 lots viabilisés**. Cela a été le cas pour un lot, quatre lots sont en cours de réalisation de vente par la DPVA (DRACÉНИЕ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION).

A ce titre la commune du Muy récupérera sur ce budget annexe environ **1 200 000 € HT**.

La **procédure de fermeture** du budget annexe ZAE des Ferrières interviendra ainsi probablement **en fin d'année 2019**.